



Créer un site Web

Un site Web est généralement constitué d'un ensemble de fichiers de formats qui peuvent aller du format « .html » en passant par « .doc », « .ppt », « .jpeg », « .pdf » etc.

3 éléments incontournables :

- 1 - Le site résident sur l'ordinateur personnel (ensemble des répertoires, dossiers et fichiers composant le site).
- 2 - L'hébergeur de site (le FAI, Orange par exemple), chez qui sera transférée la copie du site résident (site distant qui est le miroir du site résident).
- 3 - Le transfert du site résident sur le site distant avec un « client FTP ».
- 4 - Le référencement du site sur moteur de recherche ou annuaire (Google par exemple).

1 - Création du site (résident) sur l'ordinateur :

Créer d'abord le fichier « index.htm », fichier de base ou « page d'accueil » du site, incontournable. Peut être réalisé avec tout logiciel permettant l'enregistrement en format « .htm ou html ». Cependant, il est préférable d'utiliser un logiciel permettant le maximum de possibilités créatrices et ensuite utilisables sur le Web. (Il existe des logiciels spécifiques tels que « Microsoft Frontpage », « Macromédia DreamWeaver » ou « Nvu de Mozilla » (gratuit, en Français mais n'est plus mis à jour).

Personnellement j'utilise Microsoft Publisher qui est à la fois assez simple tout en permettant pas mal de créativité, mais il ne permet pas de créer des « interactivités ». On peut aussi utiliser Word et Power Point, qui sont très vite limités.

La suite « Open Office » (gratuite) peut aussi être utilisée, mais je là connais assez peu.

Les moteurs ne reconnaissent que ce fichier qui dirigera par des « liens hypertextes » les recherches des internautes vers les pages adéquates.

Les différentes autres pages du site peuvent être sous différents formats (fichiers textes, photos, diaporamas etc. mais seront aussi le plus souvent en « .htm »).

2 - Création du site distant (chez l'hébergeur) :

L'hébergeur peut être le FAI (Fournisseur d'Accès Internet, qui généralement met un espace gratuitement à disposition de ses clients) ou tout autre spécialiste payant.

Les sites payants offrent généralement plus de possibilité (notamment de l'interactivité) que les sites gratuits. Noter que les FAI peuvent aussi, moyennant finances étendre leurs prestations – se renseigner auprès d'eux.

Les offres gratuites sont des « pages personnelles » de format : « <http://pagesperso-orange.fr/nomsite> », et les offres payantes incluent généralement un « nom de domaine » et prennent la forme : <http://www.nomsite.fr>.

Elles offrent techniquement plus d'autonomie et de possibilités. Il est alors nécessaire de déposer auprès des autorités compétentes un « nom de domaine » dont l'inscription et la gestion sont payants, garantissant l'exclusivité du nom.

Aller sur le site du FAI (Orange dans cet exemple)

Aller sur « pages perso » d'Orange.fr

Choisir « débutant » ou « confirmé » et tester le démo.

Le site débutant peut permettre de se faire la main, il ne nécessite pas la création d'un site résident, mais il a des possibilités très limitées et un espace de 5 Mo seulement.

Le site « confirmé » est un véritable site avec un plus d'espace (100 Mo) et de possibilités, une plus grande souplesse d'utilisation et laisse libre cours à la créativité du « Webmaster ».

Il nécessite un petit apprentissage, mais il suffit au départ de suivre les indications de l'hébergeur.

3 - Transfert du site résident sur le site hébergeur :

Ce transfert nécessite l'utilisation d'un « client FTP » qui est un logiciel capable de transférer les fichiers résidents sur le site hébergeur distant.

Il en existe des « payants » et des « gratuits » (diot de payer quand on peut avoir les choses gratuitement n'est-ce pas ?)

Parmi les gratuits, les deux meilleurs actuels (à ma connaissance) sont « FileZilla » et « SmartFTP Client » (le plus simple étant FileZilla). Ils sont largement assez performants.

4 – référencement sur un moteur :

J'utilise personnellement Google qui est - pour moi - le moteur le plus performant offrant le plus de possibilités gratuites.

Il suffit de créer un compte et de suivre le mode opératoire (pas tout à fait simple) pour l'indexation de votre site.

Aller sur la page <https://www.google.com/accounts/NewAccount?hl=FR> et créez votre compte « Google » Ensuite, allez dans « outils pour Webmasters » et ajoutez votre site.

Vous aurez des codes « html » à intégrer dans votre page d'index afin d'en assurer le suivi, et la création de pages (Sitemap) contenant les références (URL) des pages de votre site. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement conseillé.

Vous découvrirez tous ces « trucs » au fur et à mesure de l'avancement de vos travaux. (Eventuellement vous pourrez me poser les questions qui conviennent lorsque vous « coincez » car il est difficile de tout expliquer dans un simple « tutoriel » tel que ce dossier).

